

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 4 avril 2017 un premier projet de résolution numéro **PP17-14007** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la rénovation majeure du complexe d'habitations à loyer modique des Habitations Saint-Michel Nord et la démolition partielle des bâtiments, situé au 4290-4298, boul. Robert, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la réhabilitation et la rénovation majeure de l'ensemble du complexe des Habitations Saint-Michel Nord, incluant la démolition partielle des bâtiments et le lotissement du terrain afin de permettre la création d'une nouvelle rue dans l'axe nord-sud sous certaines conditions.

En plus des conditions, le projet sera soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Les critères d'évaluation sont identifiés dans le projet de résolution.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 81, 84, 119, 330, 342, 348, 352, 384, 438, 561, 538 et à l'ensemble du chapitre VI du Titre II du règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Le projet déroge également aux articles 10 et 13 du règlement de lotissement RCA14-14005 et aux articles 4, 6, et 14 du règlement sur les clôtures C-5.

Ce projet vise la zone 0446 qui se situe entre la 24<sup>e</sup> avenue, la rue Jean-Rivard et le boulevard Robert.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **13 avril 2017 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 5 avril 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac**

---

Publication :  
[Journal Le Devoir, édition du 5 avril 2017](#)